



European
Investment
Bank

The EU bank

Le Fond européen pour les investissements stratégiques (FEIS), fruit d'un partenariat entre la CE et la BEI

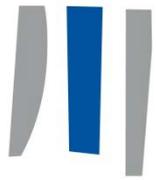
Anita Fürstenberg-Lucius

Présentation donnée à l'occasion du séminaire d'information sur

***“Plan d'investissement pour l'Europe :
Quels rôles pour la BEI et la SNCI ? Quels programmes en
faveur des entreprises et des investisseurs ?”***

Luxembourg, 9 juillet 2015

- I. Conception générale du FEIS
- II. Critères d'éligibilité
- III. Coopération avec les Institutions Financières Publiques (IFPs)
- IV. Plateforme européenne de conseil en investissement ("European Investment Advisory Hub" or EIAH)



**European
Investment
Bank**

The EU bank

I. Conception générale du FEIS

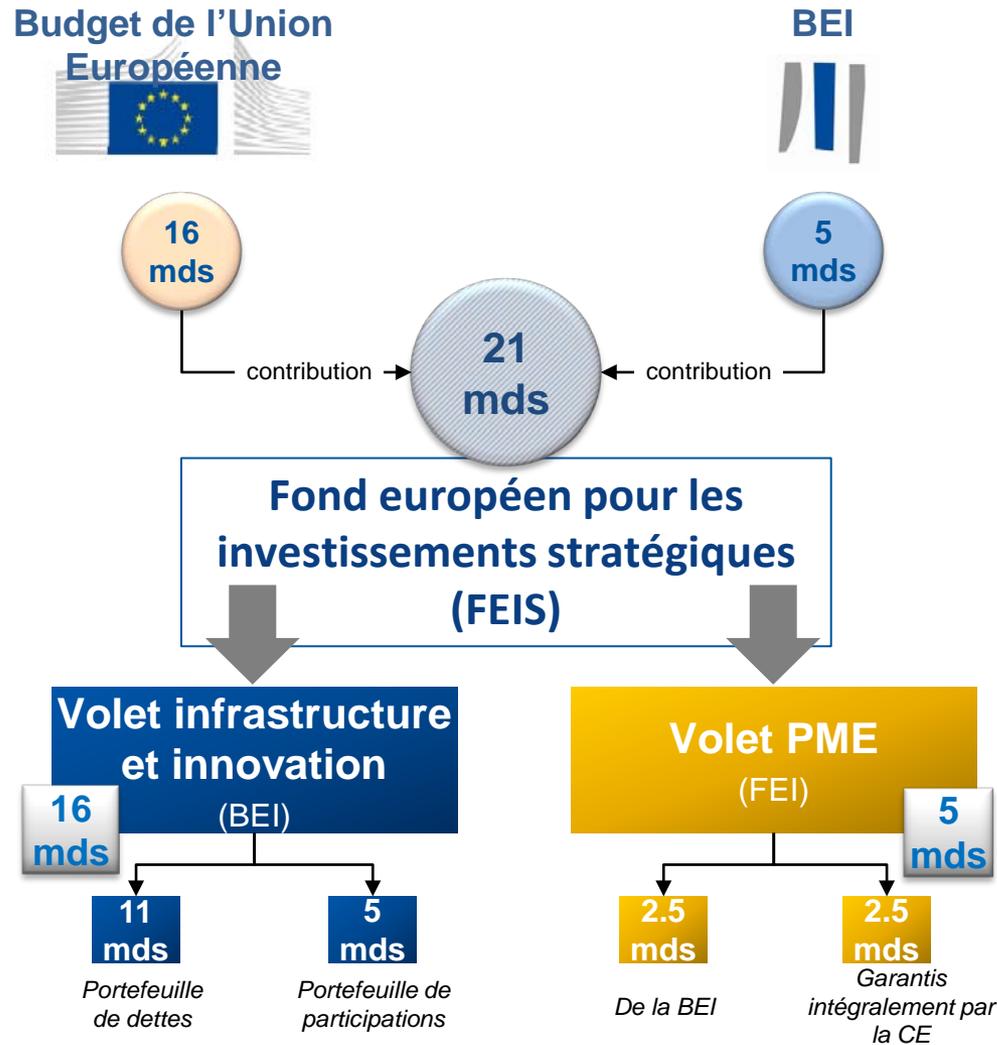
Le Plan d'Investissement pour l'Europe se compose de trois volets:

- 1. Créer un environnement propice aux investissements:** lever les obstacles à l'investissement en créant un cadre réglementaire et structurel clair, prévisible et stable. Réformes nécessaires tant au niveau européen que national
- 2. Soutenir les investissements dans l'économie réelle:** collaboration accrue entre la BEI, la CE et les Etats Membres concernant l'identification de projets (le "Répertoire de Projets"), et renforcement des services d'assistance technique et de conseil
- 3. Mobiliser des investissements:** le FEIS, au travers de la BEI, vise à combler les lacunes du marché dans l'UE en offrant une capacité de prise de risques plus élevée



Objectif du FEIS: mobiliser de l'investissement à travers l'Union Européenne pour un montant minimal de €315 milliards

Structure et objectif d'investissement

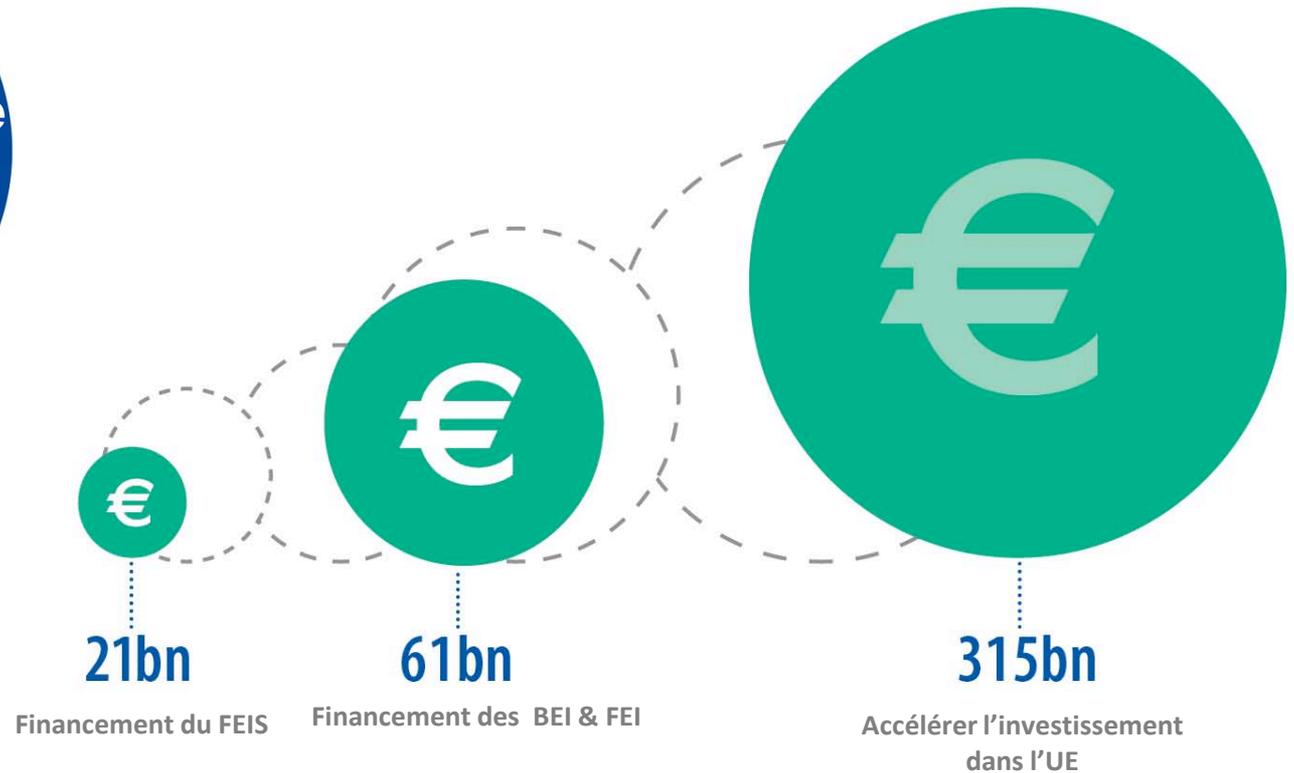


Financement BEI/FEI total
Investissement mobilisé total

49 mds
240 mds

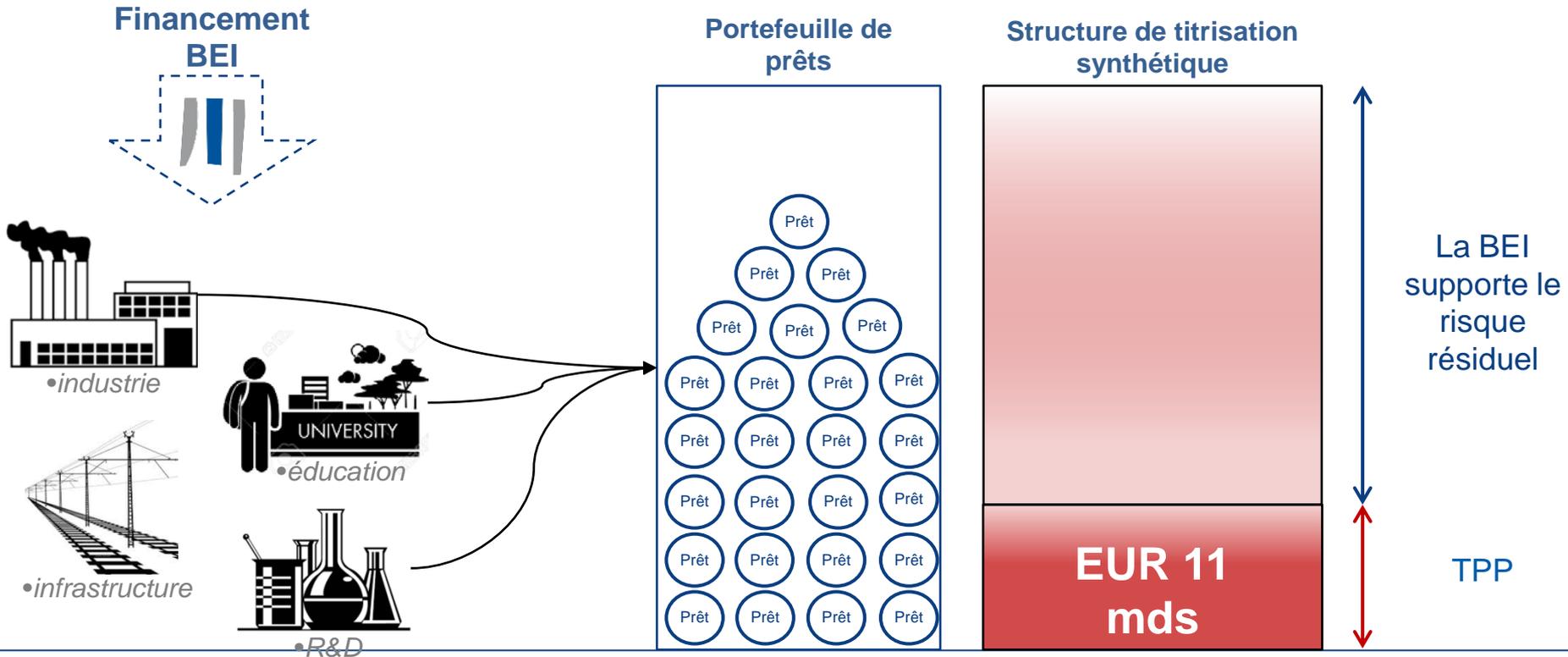
12 mds
75 mds

Mobiliser de nouveaux investissements



- ❑ **Forme juridique:**
 - Régi par des arrangements contractuels CE / BEI – pas d’entité juridique distincte
 - La BEI bénéficie de la garantie de l’Commission Européenne
 - Toutes les transactions sont des transactions du Groupe BEI
- ❑ **Gouvernance du FEIS:**
 - Comité de pilotage
 - Comité d’investissement
 - Directeur Général
- ❑ Les organes de direction de la BEI approuvent toutes les opérations
- ❑ Les organes de direction du FEI approuvent les opérations du volet PME
- ❑ Participation de tiers au FEIS possible de diverses façons (Etats Membres, IFPs, plateformes d’investissement, secteur privé)

FEIS: Volet Infrastructure et Innovation : **Portefeuille de dettes** *Tranche “première perte” (TPP) fournie par la CE*



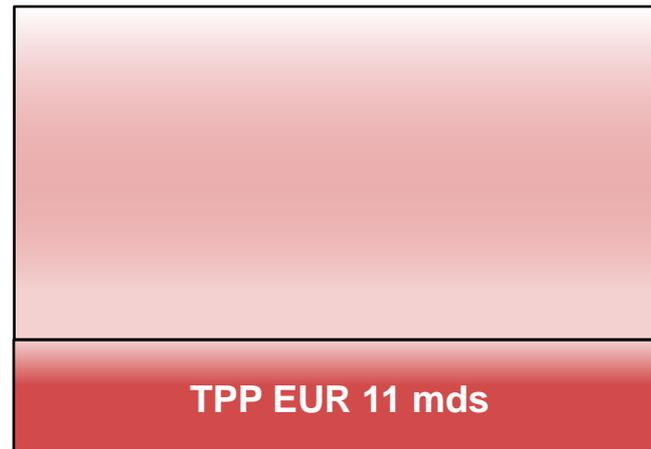
➤ **Actifs sous-jacents**

- La BEI originera des prêts en faveur de **projets économiquement viables**, qui prendront des formes variées: prêts seniors, prêts subordonnés et garanties

➤ **Structure de titrisation synthétique**

- Les nouveaux prêts de la BEI dans des **opérations risquées** seront adossés à la protection “première perte” de EUR 11mds apportée par la CE, de telle sorte que les **risques résiduels** supportés par la BEI seront **inférieurs**

**Volume total de prêts
EUR 44 mds**



x 4

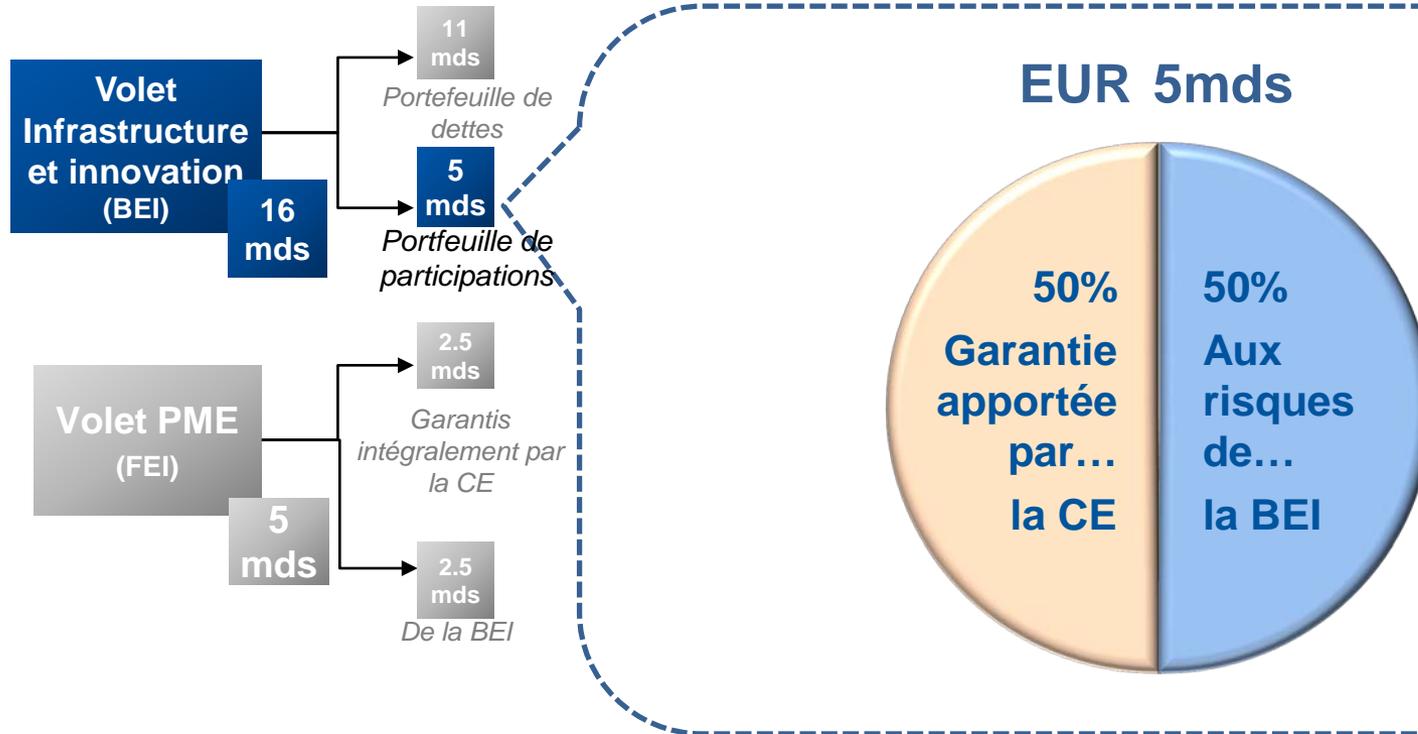


➤ **Effet multiplicateur**

- Montant total de prêts garantis par la TPP = EUR 44 mds (**multiplicateur interne x 4**)
- Le multiplicateur interne x 4 permettra que le **risque résiduel de la BEI** soit en ligne avec le profile de risques des **prêts standards BEI**

➤ **Nature de la protection TPP**

- La garantie sera inconditionnelle, irrévocable, à première demande en faveur de la BEI, les paiements étant dus dans les meilleurs délais



- Le portefeuille de participations (et assimilé) sera composé d'investissements **assimilés à des fonds propres** (e.g. dette très subordonnée, investissements mezzanine, fonds de capital-risque, fonds d'infrastructure, co-investissement avec des fonds dans lesquels la BEI a investi)
- EUR 5mds pour le portefeuille de participations (et assimilés):
 - EUR 2.5mds **intégralement garantis** par la CE (au cas par cas)
 - EUR 2.5mds aux **risques de la BEI**

Volet PME du FEIS mis en place par le FEI

EUR 2.5 mds
apportés par la EIB
EUR 2.5 mds sous
forme de garantie
apportés par la CE

- Financements
accélérés et additionels
en soutien aux PME et
aux entreprises de taille
intermédiaire
- Combler les lacunes
du marché

EUR 75 mds
d'investissements
dans les PME et
les entreprises de
taille intermédiaire

II. Critères d'éligibilité

- ❑ Critères d'éligibilité étendus - opérations soutenant les objectifs politiques de l'UE suivants:
 - développement des infrastructures dans les domaines du transport, des télécommunications, du numérique et de l'énergie; ainsi que dans les secteurs de l'environnement, des ressources naturelles, et du développement urbain et social;
 - recherche & développement et innovation;
 - Investissements dans les secteurs de l'éducation et la formation, la santé, les technologies de l'information et des communications;
 - Développement et modernisation du secteur de l'énergie, des énergies renouvelables, de la sécurité énergétique, et de l'efficacité énergétique;
 - Soutien financier pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire.



La BEI s'assure que les critères d'éligibilité sont remplis

- ❑ Entreprises de toutes tailles
- ❑ Entreprises de services publics
- ❑ Entités publiques
- ❑ PME (moins de 250 employés) ou entreprises intermédiaires (moins de 3,000 employés)
- ❑ IFPs et banques commerciales pour de l'intermédiation
- ❑ Plateformes d'investissement dédiées



Les obligations de “connaître son client” sont remplies, et les exigences de conformité vérifiées, par la BEI en ligne avec ses procédures standards

Transactions éligibles

- ❑ Financièrement robustes
- ❑ Justifiés économiquement et techniquement viables
- ❑ Apportant une valeur ajoutée (“additionalité”)
- ❑ Investments stimulant la création d’emplois et la croissance
- ❑ Intermédiation bancaire est une option
- ❑ Politique tarifaire basée sur l’analyse du profile de risques – pas de subvention

- 
- Opérations typiquement plus risquées qu’une opération BEI classique
 - Produits financiers absorbant des risques visant à encourager la mise en place de nouveaux projets et à soutenir le développement des PME et entreprises de tailles intermédiaires

Profile de risques et produits financiers

- ❑ Accroissement significatif de la capacité de la BEI à prendre des risques
- ❑ Profile de risques: inférieur à (ou à la limite de) “investment grade”
- ❑ Produits financiers assimilés à de la dette (“Debt-type”) – le portefeuille bénéficie de la protection “première perte” de la CE
- ❑ Produits financiers assimilés à des participations (“Equity-type”)

- 
- Produits financiers absorbeurs de risques utilisés pour catalyser d’autres sources de financement
 - Objectif: créer un climat favorable à l’investissement
 - Soutenir des investissements stratégiques

III. Coopération avec les IFPs

- ❑ Création de la Task Force EU-28
- ❑ Objectif principal du Plan d'Investissement: développer la coopération avec des investisseurs tiers, et en premier lieu les Institutions Financières Publiques (IFPs)
- ❑ Certaines IFPs ont apporté des fonds au profit du Plan d'Investissement pour l'Europe
- ❑ Les IFPs ont un rôle à jouer dans la poursuite de l'objectif de EUR 315 mds
- ❑ Formes de coopération envisagées – rôle accru des IFPs pour:
 - I. Le volet Infrastructure et Innovation
 - II. Le volet PME
 - III. La Plateforme européenne de conseil en investissement (voir slide suivant)

IV. Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH)

Promoteurs

Autorités publiques

Etats Membres

Secteur privé

Contenu Internet + Portail Internet + Help Desk

Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH)

Géré par la BEI en partenariat avec la CE

Activités de conseil BEI existantes

- Assistance projet (JASPERS, préparation des projets et aide à la mise en place)
- Instruments financiers (fi-compass, services bilatéraux pour le secteur public)
- Accès au financement (Conseil InnovFin, EPEC, NPST)

Services de conseil et d'assistance technique additionnels

- Support aux investissements dans des domaines liés au FEIS (service fourni par le département conseil ou les équipes opérationnelles)
- Identification des besoins lorsqu'ils se manifestent

Expertise des institutions partenaires de l'EIAH

- Réseau d'institutions incl. Groupe BEI, CE, Institutions Financières Publiques, etc.
- Modèle de collaboration intégré

Merci!

